

C'est là le point. Le Canadien moyen peut ne pas comprendre toute la chimie complexe en cause, mais il est de plus en plus renseigné sur ces questions. Le plupart des gens à qui vous mentionnez l'écologie du Nord, pour emprunter l'expression employée par le ministre dans son discours, ont aujourd'hui une idée de ce dont vous parlez. Je sais que dans ma circonscription, des enseignants chargés de cours de biologie et de chimie dans les écoles secondaires étudient et discutent ces questions. Ces gens-là, ainsi que les citoyens, devraient pouvoir consulter quelqu'un pour savoir si l'office responsable de la qualité des eaux dans leur région, qu'il s'agisse d'un territoire ou d'un secteur d'une province, adopte des normes admissibles.

Je suppose qu'en précisant quelles normes, de l'avis du Parlement, seraient acceptables dans tout le Canada, nous ferions un peu comme le lion qui a besoin du moucheron. J'aimerais revenir à ce que j'ai déjà proposé à la Chambre, c'est-à-dire à la nécessité d'avoir un organisme indépendant quelque part. Lorsque j'en ai parlé il y a quelques années, je préconisais la création d'un organisme indépendant qui travaillerait en étroite collaboration avec le Conseil national de recherches, de sorte que celui-ci puisse s'en occuper tout comme il le fait dans le cas du Code national du bâtiment qu'il améliore sans cesse d'après les conclusions de sa division de recherches.

Il semblerait que bien des membres du gouvernement actuel ne partagent pas cet avis, mais tôt ou tard l'expérience montrera la nécessité d'avoir un organisme indépendant, progressiste, que les citoyens canadiens, qu'ils vivent dans le Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique ou à Terre-Neuve, pourront invoquer pour juger du travail accompli par les divers offices de gestion des eaux un peu partout au pays.

L'hon. M. Chrétien: Si l'honorable représentant veut bien me permettre de faire une remarque, j'aimerais dire qu'il y avait un critère de ce genre...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Cette façon de procéder est quelque peu irrégulière. Nous ne sommes pas en comité plénier actuellement. Si intéressant que puisse être cet échange de vues entre le ministre et le député de Comox-Alberni, il serait préférable d'attendre l'étape du comité pour ce faire.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas d'inconvénient à ce que le ministre pose une question.

M. l'Orateur suppléant: Si le ministre veut poser une question au député, ça va.

L'hon. M. Chrétien: Je peux toujours mettre cela sous forme de question. Le député sait-il, en ce qui concerne les terres et autres ressources du Nord, que mon ministère a institué une commission tripartite, dont une partie s'occupe des questions de conservation, une autre, des gisements miniers et pétrolières tandis que le ministère, de concert avec elles, analyse ces problèmes?

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de toutes les activités que le ministre a suscitées dans le Nord, mais je ne trouve sûrement rien à redire à ce qu'il m'a signalé. Cela vient renforcer mon argument, c'est-à-dire qu'il faudrait établir un critère uniforme, à l'intention de tous ces comités, consultatifs, tripartites ou autres, lorsqu'ils se mettront au travail. Ainsi, à quoi jugeront-ils de la bonne régie des eaux pour un but déterminé?

J'ai eu des entretiens officieux et officiels, avec le collègue du ministre, sur la loi qui doit s'appliquer dans tout le Canada. Et son collègue s'imagine, à tort je pense, lorsqu'il est question de critères sur la pollution, qu'il s'agit de principes fixes et rigides qui doivent s'appliquer en tout temps au pays. Ce qui voudrait dire que l'eau du port d'Hamilton devrait avoir les mêmes qualités que celle du lac Louise. C'est évidemment absurde et personne n'y songerait.

Je voudrais simplement signaler que nous voulons aménager toutes ces zones de gestion des eaux, mais que nous n'établissons aucun organisme indépendant qui leur permette de coordonner leurs travaux, au lieu de les laisser tirer à hue et à dia. Lorsqu'il s'agit d'équipes, c'est comme dans tout attelage de chiens ou de chevaux, mieux vaut tirer dans la même direction. C'est un des points faibles du bill à l'étude, comme dans l'autre, de ne rien prévoir de ce côté.

Ma foi, monsieur l'Orateur, je ne vois pas de raison d'insister davantage là-dessus, puisque la question fait déjà l'objet de discussions en ce qui concerne l'autre projet de loi, au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mais il importe, je crois, de se